

Rapport de traitement de données

Version	Auteur	Description	Date
VI	Gaspard-Fauvelle Angel	Rapport d'anonymisation des données	16.04.2023

Introduction

Client accusant l'exploitation d'informations datées 7 ans auparavant, alors même qu'il n'était pas assuré, figurant dans la base de données.

Il est donc persuadé que ces informations se retournent contre lui, affectant un malus de 25% sur son devis. Ce qui s'est révelé vrai.

La solution est, dans un premier temps, de nettoyer ces données, et de mettre en place une série d'instruction permettant l'autonomie de la société quand au traitement futur des données.



Contenu du rapport :

Préconisations: En établissant une liste de recommandations, cela permet d'élaborer un plan sur le long terme du traitement des différentes informations:

- Selon le statut du client ;
- Le respect de sa vie privée ;
- La transparence dont doit faire preuve la société envers le client ;
- L'anonymisation de certaines données sensibles ;
- L'archivage, voire la suppression des données inutile après finalité de traitement prévu en amont, entre le client et la société.

Documentation des traitements effectués :

- Vérification du format des différentes colonnes puis exportation de la base de données :
 - select * from base_client where date_demande between 'YYYY-MM-DD' and 'YYYY-MM-DD' and etat dossier='complet';
- Importation dans PowerQuery de la base de donnée ;
- Suppression des colonnes inutiles à la finalité de traitement, extraction des colonnes essentielles ;
- Transformation, par index aléatoire de l'identifiant de chaque client, par création de catégorie afin d'anonymiser toute donnée attrait à l'argent, et enfin remplaçement du nombre d'enfants par un booleen VRAI/FAUX;
- Importation du fichier sous format CSV

Conclusion

Toute donnée sensible, permettant d'identifier la personne, d'une part, d'autre part de pouvoir - en croisant les informations - introduire son intimité, devraient subir un traitement des plus radicales ; cela afin de ne pouvoir utiliser que les données ayant pour objectif :

- l'accroissement de la productivité;
- l'amélioration des échanges entre conseillés et clients ;
- la modification des plans tarifaires selon le revenu, la situation, et le comportement de conduite.

Cela constitue démarche respectueuse des normes RGPD.